

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

## REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte.

Mme LA PRESIDENTE. - Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser : M. Antoine NIVARD. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, Mme BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- M. GILLON.

Mme LA PRESIDENTE. - M. GEORGES ?

M. GEORGES. - Mme ALBERT et M. MIGNOLET arriveront avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

M. DENIS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

M. DRION. - Quelques arrivées tardives.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour**

**II.- Ordre du jour actualisé**

**III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, M. GABRIEL, pour la lecture du résumé de la réunion du 20 octobre 2011.

(M. GABRIEL, Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

**IV.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE. - Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, ainsi qu'annoncer hier et en parfaite concertation avec les chefs de groupe conformément à notre R.O.I., je vous propose l'examen d'un point en urgence en raison de l'actualité économique de notre région.

Ce point est une proposition de motion de soutien aux travailleurs de la sidérurgie liégeoise.

Cette proposition déposée à l'initiative des quatre chefs de groupe se trouve sur vos bancs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Je prie les quatre chefs de groupe de bien vouloir me rejoindre à la tribune où je vais vous donner lecture de la proposition de motion.

Le Conseil provincial de Liège souhaite exprimer toute sa solidarité aux travailleurs de la sidérurgie liégeoise, à leur famille et à l'ensemble des personnes directement ou indirectement concernées par la décision unilatérale et scandaleuse du groupe Arcelor Mittal de mettre fin à l'exploitation de la phase à chaud du bassin liégeois.

Les élus du Conseil provincial soulignent et saluent le comportement exemplaire des travailleurs et de leurs représentants qui, depuis 2003, ont œuvré pour permettre la poursuite des activités du chaud en région liégeoise.

Dans ce contexte, le Conseil provincial demande que toutes les pistes conduisant au maintien d'une sidérurgie intégrée en province de Liège soient explorées pour garantir à terme la production de produits spéciaux qui font la renommée de Liège.

Le Conseil provincial assure de la disponibilité de ses élus pour collaborer avec toutes les forces vives de la Province au sein des organes économiques dans lesquels ils siègent, tels la SPI ou le GRE, à la réflexion sur l'avenir économique de notre région. Il entend ainsi contribuer à la recherche de solutions durables pour l'activité industrielle sur notre territoire et à son intégration dans une économie diversifiée et performante, tout en préservant le bien-être de tous les citoyens.

La Province de Liège, ses élus et ses structures se mettent dès lors au service de tous les décideurs pour collaborer à la construction de l'avenir économique de son territoire et participer, dans la sphère de ses compétences et avec les moyens qui sont les siens, à la mise en œuvre des projets y contribuant.

La Commission des Affaires économiques du Conseil provincial consacra une partie de ses travaux à l'information et à la réflexion sur le maintien et la promotion des outils métallurgiques liégeois.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Maintenant, je vous propose de passer au vote de l'adoption de cette motion. Je demande qu'on reprenne place.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

Je vous confirme que la Province agit et respecte ses engagements. Il y aura une première Commission prévue le 14 novembre mais vous aurez tout cela par mail, ouverte à tous les Conseillers qui le désirent sur le point.

Je vous remercie pour l'unanimité.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 21 octobre.

**VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 11-12/001 : Compte budgétaire 2010.**

**Document 11-12/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2012.**

**Document 11-12/003 : Projet de budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2012.**

**Document 11-12/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2012 - 1<sup>ère</sup> série.**

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Nous passons maintenant aux points 7, 8, 9 et 10. Nous avons entendu hier des réponses de M. le Député provincial-Président, André GILLES et de M. le Député provincial, Julien MESTREZ aux interventions qui portaient particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes ainsi

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

que les interventions des Chefs de groupe.

Nous allons à présent entendre la suite des réponses de M. le Député provincial-Président, André GILLES.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues, Mme la Greffière, M. le Conseiller GERARD m'interpelle sur EUROSKILLS 2012. Votre question me donne l'occasion de vous confirmer que la Province de Liège s'associe bien entendu activement à cette importante manifestation qui doit nous permettre de donner à nos écoles techniques et professionnelles une vitrine vers l'extérieur.

EUROSKILLS 2012 se tiendra les 4, 5 et 6 octobre 2012 à SPA-FRANCORCHAMPS. C'est un événement international, et oui, il en est plusieurs, réputé qui vise à promouvoir les métiers manuels, techniques et technologiques. Il s'agira, après Rotterdam en 2008 et Lisbonne en 2010, de la 3e édition du championnat européen des métiers.

Nos établissements scolaires sont naturellement déjà informés de l'organisation de ce concours et ont été incités à motiver leurs meilleurs éléments pour s'y préparer avec leurs professeurs de façon la plus adéquate.

D'ores et déjà plusieurs écoles provinciales nous ont exprimé leur intention d'inscrire leurs élèves les plus talentueux à ce concours.

Déjà, dans le cadre d'un partenariat avec l'asbl EUROSKILLS, la Province de Liège a désigné deux agents provinciaux en qualité de « Workshop Supervisors », responsables à Spa d'une zone de travail propre à un métier. L'un, chef d'atelier dans notre enseignement secondaire, a été désigné pour le métier de « Technicien imprimeur », l'autre, Maître-assistant à la HEPL, pour le métier de « Spécialiste TIC ».

En préparation de l'EUROSKILLS 2012, ils ont eu l'opportunité de découvrir les coulisses de l'organisation du WORLDSKILLS 2011 de Londres, le 30 octobre dernier, ils auront plutôt l'occasion de le découvrir. Ils auront pu s'entretenir utilement avec l'équipe

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

des Workshop Supervisors et rencontrer les experts de l'équipe belge. De bon augure pour la suite !

Il est bien clair que l'Enseignement provincial - et je viens de vous en donner une première indication - et les autres départements concernés, comme celui des Grands Evénements, seront donc bien entendu mobilisés.

Cette mobilisation se traduira d'abord en aides matérielles et en aides de services et de compétences humaines. A côté de la Région wallonne, qui est concernée au premier chef par les moyens financiers, la Province a prévu une intervention financière qui doit être mesurée en fonction de l'analyse précise des besoins. L'estimation prévue qui est un maximum, doit permettre de rencontrer l'épure.

Vous m'interrogez, de manière plus précise, sur la section « *Art floral* » de notre enseignement. Il est bien vrai que cette section organisée à l'IPEA de La Reid est fort appréciée et s'est distinguée à de très nombreuses reprises, témoignant de son grand savoir-faire : participation remarquée au Grand Happening d'art floral d'ALden Biesen, au Concours de composition florale « Fleur Cup 2010 Jeunes Talents », au concours de « La plus belle table de noces » au salon professionnel DECOoh, etc.

Elle s'inscrira bien sûr elle aussi à EUROSILLS 2012, pour le métier de fleuriste. Mais quant à la prise en charge de la décoration florale des lieux, si une participation active d'élèves de La Reid est envisageable, elle doit être parfaitement cernée et, vous le comprendrez, budgétairement fixée raisonnablement. Il est trop tôt pour en dire actuellement davantage, mais soyez assuré que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie Mme la Présidente, Chers Collègues de l'attention que vous avez bien voulu porter à ma réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial-Président. J'invite à présent M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes Collègues, Mme la Greffière.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Je voudrais commencer à apporter les réponses en rapport avec les travaux de développement durable et la première question qui nous est posée par André GERARD, concernant l'approche énergétique qui est menée par les Services techniques de la Province de Liège, en particulier à l'occasion de la création de 2 complexes importants à savoir celui de la Reid et Verviers.

Je peux en tout cas lui confirmer la volonté qui est celle du Collège provincial de réduire son empreinte énergétique pour ces nouveaux sites en particulier puisque le Collège a fait le choix de construire des bâtiments passifs ayant une consommation de 15 kwh/m<sup>2</sup> et par année.

Cela signifie une consommation de l'équivalent de 7.000 litres de mazout pour des bâtiments d'une superficie proche de 5.000 m<sup>2</sup> et le recours à un chauffage à granulés de bois en améliorera encore le bilan carbone.

Les études des projets vont envisager la possibilité d'en faire des bâtiments zéro énergie.

Pour bien me faire comprendre, la démarche suivie pour les nouveaux projets est de concevoir des bâtiments ayant les plus faibles besoins en énergie. Ensuite, on y adjoint des techniques pour produire de l'énergie qui couvrira, si cela est possible, les besoins du bâtiment. Cela passe par l'installation de panneaux solaires thermiques ou de panneaux photovoltaïques. Cela pourrait aussi se faire grâce à une éolienne comme vous le suggérez. C'est ainsi qu'on peut atteindre un bâtiment zéro énergie.

Vous connaissez certainement, comme Monsieur GERARD d'ailleurs, divers modèles d'éoliennes, parmi une gamme très variée allant de petites turbines à placer sur les toitures jusqu'aux éoliennes de puissance en passant par les éoliennes domestiques, ces installations pouvant aller de quelques kWh à plusieurs MWh.

Il n'est pas exclu de recourir à l'avenir à l'installation d'éoliennes domestiques pour satisfaire des besoins locaux, mais ce n'est pas la vocation de la Province de Liège de devenir producteur d'énergie, d'autres le font et le font d'ailleurs très

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

bien.

Sachez cependant que ce type d'installation présente des contraintes et je pense qu'à propos différents projets qui sont à l'étude en province de Liège, des réunions publiques auxquelles les médias font largement écho d'ailleurs se déroulent et qui reprennent ces différentes contraintes.

D'abord des contraintes urbanistiques. Le projet solaire auquel vous faites allusion suscite la controverse aux abords de l'école de Cornesse qui doit accueillir cette éolienne dont le mât ne dépasse pas une quinzaine de mètres de haut et, si mes renseignements sont exacts, le projet se heurte à des difficultés de refus de permis d'urbanisme.

Des contraintes urbanistiques, des contraintes techniques, puisqu'il faut respecter un éloignement suffisant par rapport aux bâtiments et aux propriétés voisines. Une implantation favorable est essentielle pour atteindre un taux de charge suffisant, qui se traduit en heures de fonctionnement annuel.

Et enfin des contraintes financières, puisque les aides sont actuellement réservées aux entreprises et aux contribuables. Le temps de retour investissement est de l'ordre de 20 ans pour les éoliennes domestiques.

Mais votre Collège provincial entend cependant donner la priorité ou continuer à donner la priorité à l'amélioration du patrimoine existant, dont la moyenne d'âge est d'environ 40 ans.

Il y a ici un travail considérable qui a déjà été réalisé. Même s'il reste encore énormément à faire. D'ailleurs, le Collège vous propose, dans le projet de budget 2012 que vous voterez sans aucun doute, de consacrer près de 10% de ses investissements en 2012 en travaux visant une réduction des consommations énergétiques, soit plus de 2 millions d'euros.

Le recours aux énergies renouvelables peut très bien s'intégrer dans ces projets de rénovation également.

Même si les bâtiments sont pointés en priorité, puisqu'ils

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

représentent environ 45 % de l'énergie consommée et 30 % des gaz à effet de serre, les autres secteurs d'activité de la Province sont également concernés.

Vous avez certainement apprécié la une démarche constante du Collège dans l'ensemble de ses compétences, de réduire globalement ses consommations et d'inciter aux énergies renouvelables.

Je citerai seulement quelques exemples : le redéploiement immobilier dans le centre de Liège ; la promotion du covoiturage ; la poursuite de l'octroi de primes pour les chauffe-eau solaires ; l'obligation de fourniture de 20% d'énergie renouvelable dans l'achat d'électricité, pour me limiter à quelques points.

Monsieur GERARD le sait très bien, l'ensemble des actions menées conduit déjà à des résultats non négligeables que bon nombre de Conseillers apprécieront sans aucun doute, ceux qui sont spécialement au courant, je vise les membres de la 8<sup>ème</sup> et voire même de la 9<sup>ème</sup> Commission.

Autre question concernant notre Collègue Margrève et concernant les crédits à taux raisonnables dans le secteur des énergies renouvelables.

J'ai bien aimé sa question et notamment, elle nous interroge sur la possibilité de bénéficier de crédits à un taux intéressant pour financer un investissement d'installation solaire thermique ou photovoltaïque.

C'est une question sur laquelle le Collège s'est déjà penché à plusieurs reprises, en particulier à l'occasion de la révision des conditions de prêts hypothécaires, qui permet, depuis 2008, de prendre en considération la notion d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les travaux d'amélioration.

Ces prêts sont soumis à des plafonds que ma Collègue Kathy FIRQUET abordera tout à l'heure, je pense, dans son intervention et ces conditions touchent aux revenus et à la capacité de remboursement des demandeurs, ainsi qu'à la valeur vénale de l'immeuble.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Donc, tant le prêt à l'achat que le prêt complémentaire au logement permettent de couvrir ce type d'investissement, à condition d'avoir résolu préalablement tout ce qui concerne la stabilité, de sécurité et de salubrité. C'est l'objectif principal de ces prêts.

Dans les faits, force est de constater que ce type de travaux d'installations solaires n'est pas courant à l'occasion des prêts sociaux accordés par la Province, qui, rappelons-le, avait fixé le montant de sa prime à l'installation de chauffe-eau solaires, rappelons-le tout de même, est à un montant supérieur de celui de la moyenne des provinces wallonnes.

J'en viens maintenant à la question posée par Vincent MIGNOLET et notamment pour la gestion des cours d'eau et des inondations.

Je tiens tout d'abord à préciser qu'en 2004, le Parlement wallon a décidé de reprendre la responsabilité de la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie qui, jusqu'ici, relevait de la compétence des Provinces. A ce jour, cette décision n'a toujours pas été mise à exécution et, vu les débats en cours au Parlement wallon, cela laisse planer l'incertitude quant à la poursuite de cette mission.

Toutefois, d'attendre et de dire « laissons faire la Région » depuis 2004, la Province de Liège a, à travers l'action du Service technique provincial, continué à faire pas mal d'efforts, voire même intensifiés, pour mener à bien ces tâches au bénéfice des Communes et de la population.

La Province de Liège a donc principalement exercé son action dans les domaines particulièrement sensibles pour limiter les risques d'inondations.

Comme vous le savez, la Province réalise et finance le curage des cours d'eau de deuxième catégorie en vue d'améliorer leur capacité hydraulique et de garantir la stabilité des berges particulièrement sollicitées lorsque les vitesses et débits d'écoulement sont importants.

Puisqu'il n'est pas possible d'intervenir sur les quantités

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

d'eau amenées par les pluies, dans l'état actuel des choses en tout cas, la Province, qui fait déjà beaucoup de choses, accorde une attention spécifique à l'analyse des demandes d'autorisation de rejet d'eaux pluviales, introduites par les riverains qu'ils soient privés ou publics, et encourage la mise en place d'infrastructures à même de réguler ceux-ci.

Comme Vincent MIGNOLET l'évoque, la Province va collaborer, au travers de subventions avec les Communes qui rencontrent des difficultés en matière d'inondations, pour la création de bassins d'orage ou de bassins de retenue.

Celle-ci se réalisera en partenariat étroit avec les Communes et l'A.I.D.E. pour, sinon résoudre la problématique des inondations, en diminuer l'impact. Ainsi le Collège provincial, en application de sa résolution du 10 octobre 1973 mais confirmée en séance du 12 juin 2008, a décidé de l'octroi d'un subside de 10% en faveur, entre autres, des travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables en vue de participer à la résolution de la problématique des inondations aux communes partenaires l'Association intercommunale pour l'amélioration des cours d'eau non navigables, en abrégé, l'AIDE.

Fort de cette expérience sur un ruisseau de deuxième catégorie situé sur le bassin versant de la Meuse aval, le Collège provincial a estimé nécessaire de renforcer encore la cohérence de ses actions.

Ainsi, une ligne de conduite forte, encadrée et systématisée au travers d'un règlement provincial concernant le subventionnement des travaux visant à réduire les risques d'inondations s'avère nécessaire pour l'avenir.

D'autre part, il est à signaler que la Province porte une grande attention à l'analyse des dossiers d'urbanisme concernant des zones d'aléas d'inondation. Certains ont encore défrayé la presse d'ailleurs ces derniers temps. En fait, c'est dans avec cet objectif que les Services techniques traitent les dossiers qui pourraient influencer à court et long terme les zones riveraines des ruisseaux.

Par ailleurs, la Province participe et collabore aux

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

différents groupes de travail mis en place par les contrats rivières et elle participe financièrement à chacun des contrats rivières qui existent sur le territoire de la province de Liège. Différentes réflexions ou actions sont ainsi menées avec la collaboration notamment avec le Service public de Wallonie. J'en veux pour preuve les opérations menées conjointement par toutes ces institutions pour l'éradication de la berce du Caucase. J'y reviendrai dans quelques instants.

Nos agents provinciaux qui ont acquis au fil de ces années une certaine expérience en la matière assistent en outre les comités regroupant les différents acteurs de la rivière que sont les riverains, les municipalités ou encore les pêcheurs dans les matières liées à la réduction des risques d'inondation mais également, à la protection de la faune et de la flore ainsi qu'à la qualité de l'eau.

La Province de Liège ne peut, néanmoins, maîtriser l'ensemble des paramètres. En effet, les cours d'eau sont tributaires de l'ensemble de leur bassin versant et donc de chacun des aménagements et modifications qui y sont effectués.

L'aménagement du territoire est dans ce domaine une matière particulièrement sensible.

En effet, je suis particulièrement convaincu que le rôle joué par la Province notamment au niveau de la connaissance de son territoire et de ses différentes contraintes géographiques fait de notre institution un partenaire privilégié dans ce domaine. Il s'agit également bien sûr d'une compétence qui s'inscrit en plein dans la supracommunalité qui nous est particulièrement chère.

En ce qui concerne les plantes invasives, je viens d'y faire allusion et je voudrais apporter quelques détails complémentaires suite à l'intervention de Marie-Claire BINET, qui a déposé une proposition de résolution concernant les plantes invasives le long des cours d'eau et vous me permettez de faire le point sur cette importante problématique.

La Province de Liège, au travers de son Service Technique Provincial est particulièrement active dans ce domaine. C'est ainsi qu'en 2011, près de 67.000 € ont été consacrés à

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

l'éradication des plantes invasives le long de nos cours d'eau, entendez les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie bien évidemment.

Les actions menées en la matière pour être efficaces, doivent être concertées avec les différents acteurs de la rivière. Dans un premier temps, des relevés localisant les différentes plantes invasives sont réalisés, à la fois par nos agents mais aussi par les communes, par le Service Public de Wallonie et tous les acteurs du Contrat rivière. Ensuite, une concertation entre les différents pouvoirs publics concernés par cette problématique est réalisée afin de mettre en place des actions communes pour traiter ces plantes sur un territoire pertinent durant les mois de mai et juin car elles se reproduisent tellement vite que si on ne fait pas l'opération d'un coup c'est pas la peine.

Il est nécessaire d'avoir une action concertée, c'est peu productif d'intervenir chacun de son côté.

Ce n'est qu'au travers de ces actions globales, notamment sous la coordination des Contrats rivière, dont je voudrais à nouveau souligner l'utilité et l'importance, qu'une action efficace peut être menée.

Vous l'aurez compris, Madame la Conseillère, au travers de mon intervention, nous n'avons pas attendu votre proposition de résolution pour intervenir.

Comme chaque année, depuis longtemps, et encore en 2012, c'est un budget d'environ 60.000 € qui sera à nouveau consacré à cette action.

J'en arrive maintenant aux préoccupations de Balduin Lux concernant les parkings de co-voiturage.

Comme vous le savez, le Collège provincial a souhaité développer dans le cadre de sa politique de covoiturage, de nouveaux partenariats avec les communes.

Le but de cette opération est de créer en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux concernés mais également les institutions régionales telles que le Service public de Wallonie, la Société Régionale Wallonne du Transport ou encore Intradel, au-

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

delà de la notion de covoiturage et du programme mis au point par les services de Julien MESTREZ, nous avons voulu créer, un réseau de parkings pouvant accueillir de manière conviviale et en toute sécurité, les personnes souhaitant faire du covoiturage.

Ces aires de stationnement seront aménagées à proximité des grands axes de communication et/ou des arrêts importants des lignes de transports en commun. Un visuel commun, spécifique à la Province de Liège, permettra aux usagers une reconnaissance immédiate de l'endroit. De plus, ces aires posséderont un espace couvert pour les motos et vélos, un arrêt de bus, des informations provinciales, bien sûr des prises pour véhicules électriques.

Afin de s'inscrire dans une démarche volontariste en matière de développement durable, une réflexion particulière est menée notamment sur l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement, sur l'éclairage ou encore l'équipement comme l'installation de bornes, comme je viens de le signaler.

La Province de Liège sera coordinatrice des implantations de ces zones de parcage et prendra en charge les études techniques nécessaires à leur création et subventionnera à hauteur de 20.000 € par site l'aménagement de l'espace convivial et des équipements promouvant le développement durable.

A ce jour, 54 communes ont répondu à notre projet.

De son côté, le Service Public de Wallonie a également fait des propositions pour compléter le maillage, preuve de la pertinence et de la nécessité de notre action.

Afin d'analyser les différentes propositions, le Service technique provincial a réalisé un tableau récapitulatif des différentes propositions de sites faites par les communes et le Service Public de Wallonie.

Il regroupe également des informations quant à la localisation de chaque parking, la proximité des axes prioritaires de circulation, des zones d'habitat, des infrastructures sportives et écoles, des arrêts de bus, des autres sites d'éco-voiturage ... .

A ce jour, différents contacts sont pris avec le Service public

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

de Wallonie et la SOFICO pour établir le transfert de propriété du sol pour permettre aux communes et à la Province de Liège de réaliser des investissements sur les parkings bordant les routes régionales et les autoroutes.

D'autre part, trois parkings sont à l'étude actuellement. Sur les communes d'Anthisnes, Aywaille et Soumagne. Ces premiers projets permettront de stigmatiser certaines réflexions et de réaliser par la suite, plus rapidement, les autres projets.

Permettez-moi de souligner, sur cette action, l'initiative provinciale : en effet, notre institution est la première à avoir pris, grâce à la connaissance de son territoire et de ses partenaires directs que sont les communes, l'initiative de coordonner une entreprise de la sorte à l'échelle de plusieurs bassins de vie.

Je ne peux que m'en réjouir. En effet, tant le Service public de Wallonie que la SOFICO ou encore la conférence coordination des infrastructures wallonnes à qui le projet a été présenté ont souligné l'utilité de l'initiative provinciale et on a même reçu des félicitations, cela mérite d'être cité.

Voilà Mme la Présidente, ce que je voulais apporter comme précisions en ce qui concerne les questions posées en rapport avec la 8<sup>ème</sup> Commission, il me reste maintenant une question de M. Beckers sur la problématique des différents dépistages qui ont, après notre thématique du mois de juin d'ailleurs, à l'occasion de laquelle j'ai eu l'occasion d'apporter pas mal de précisions sur la philosophie, sur tout ce qui sous-tend nos campagnes de dépistages, il y a même eu à l'issue de cette campagne thématique une émission en direct sur RTC sur la problématique du dépistage du cancer du sein, j'ai été interrogé verbalement, par écrit. Notre Collègue a bien voulu reconnaître à cette tribune que je lui avais longuement répondu par écrit à une question qui demandait d'ailleurs une réponse écrite. Différentes questions reviennent, il s'agit d'un problème important, un problème de santé publique qui mérite en effet, même si je dois, excusez-moi, répéter des choses qui ont déjà été dites, je pense qu'on ne peut en effet laisser planer aucun doute quant à la crédibilité notamment scientifique de ces campagnes de dépistages et quant à la pertinence de ces campagnes, en terme de plus rendu à la santé de

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

la population de la province de Liège.

Je vais essayer de répondre point par point aux questions posées, la première : Quel est le bien fondé des différents dépistages organisés par la province de Liège ?

Je voudrais en tout cas, commencer par dire que la collaboration constante et indéfectible avec notre Université est la garantie de la légitimité de nos actions de dépistages.

La réorganisation du service des cars, prévue dans la Déclaration de politique générale 2006-2012, a été concrétisée en mars 2011 par une restructuration de toutes nos actions en deux grands axes, pour encore mieux sensibiliser, répondre aux attentes de la population : les cars de dépistages du cancer du sein et les cars « 15 minutes pour votre santé ».

Cette réorganisation fonctionnelle et administrative a été menée en parfait accord avec les comités scientifiques et notre Université. Par ailleurs, si nous participons très activement à la prévention secondaire en effectuant les examens, les différents courriers permettent à la population d'être réinterrogée de manière itérative sur des axes particuliers de leur santé et sont donc une action majeure de prévention primaire, celles-là.

De plus, les items tels que la BPCO, l'andropause, ... participent très activement à l'implémentation de concepts de santé peu ou mal définis, conceptualisés par la population.

Voilà pour la première question, pour la deuxième question : Quels sont les avantages en termes de santé publique ?

Toutes les populations cibles sont définies par les comités scientifiques spécifiques à chaque pathologie. Prenons, par exemple, le cas de la BPCO. Il est recommandé de faire ce dépistage à partir de 40 ans. La prévalence des maladies pulmonaires obstructives (BPCO et l'asthme) ne cesse de progresser, + 163% de 1965 à 1998 contre -64% pour les accidents vasculaires cérébraux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

La BPCO est une maladie fréquemment observée qui absorbe une grosse part des dépenses totales de santé: environ 2% du budget de la santé serait consacré à cette affection.

La prévalence moyenne de la BPCO dépasse les 20% chez les hommes fumeurs de plus de 45 ans. On estime le nombre de patients atteints de BPCO en Belgique à 680.000. La BPCO est la cause de 6,4% des décès chez les hommes et de 3,9% chez les femmes. Elle arrive au quatrième rang parmi les principales causes de mortalité dans le monde.

Ceci serait dû notamment à l'augmentation du tabagisme dans les pays en voie de développement et aux habitudes tabagiques, encore malheureusement, bien ancrées dans les pays industrialisés mais aussi au vieillissement de la population.

Par ailleurs, depuis mars dernier, le dépistage du diabète et la détection des facteurs de risque cardio-vasculaire se font désormais dès 18 ans. Cette décision a été prise suite à une étude réalisée avec le service de cardiologie de l'Université de Liège qui a mis en évidence que des étudiants présentaient un diabète ou une hypercholestérolémie très importante et ne le savaient pas.

Etant donné que de nombreuses personnes ignorent leur état de santé réel, il est nécessaire de pouvoir dépister ces personnes à temps afin de leur assurer de meilleures chances de guérison et un niveau de qualité de vie le plus optimal possible.

Pour en revenir à notre exemple du dépistage de la BPCO, de nombreuses personnes présentant les symptômes de la BPCO considèrent trop rapidement ces signaux comme faisant partie du processus de vieillissement. Plus d'un Belge sur deux souffrant de BPCO ignore son état.

La banalisation de ces symptômes entraîne dès lors un sous-diagnostic et une dégradation de la qualité de vie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Par ailleurs, et je voudrais insister, nous sommes réalistes quant à l'impact de nos actions de détections. Il n'y a pas que la mortalité à prendre en compte, mais surtout la morbidité et le maintien de la qualité de vie. L'impact sur la mortalité nécessite des études sur des cohortes de patients malades, ce qui implique des études prospectives de très longues durées.

Par contre, l'impact sur la morbidité est en cours d'évaluation. Il s'agit en effet d'un des objectifs de la cellule « suivi » des cas positifs du service des cars de la Province de Liège.

En collaboration avec l'Université de Liège, cette cellule s'appliquera également à évaluer la qualité et l'efficacité de nos actions et la diffusion de ces analyses vers les acteurs de la Santé.

Troisième question : sur quelles analyses repose l'organisation du dépistage, du sein je présume, par rapport à des personnes ne se trouvant pas parmi les tranches d'âge préconisées au niveau européen ?

Je dis je présume puisqu'on parle de la tranche d'âge 40-49, tranche d'âge pour laquelle le dépistage du cancer a toujours été assez controversée.

En ce qui nous concerne nous, depuis que nous avons lancé le dépistage, depuis 1992 nous, elle a tout simplement été retenue sur base des analyses du précurseur et professeur Jean-Louis LAMARQUE de Montpellier. Rappelez-vous que ce dépistage a été une première mondiale menée par Liège et Montpellier et donc rappelez-vous que le professeur LAMARQUE, qui est une sommité au niveau mondial en termes d'imagerie médicale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Déjà à l'époque, il disait qu'un tiers des cancers affecte les dames avant l'âge du dépistage de masse organisé, c'est-à-dire de 50 à 70 ans.

Je signale qu'en outre l'allongement de la durée de vie dans des conditions de bonne santé nécessite également que la tranche d'âge de 70 à 75 ans puisse bénéficier d'une prise en charge anticipée par, notamment, le bénéfice d'un dépistage de masse organisé. C'est aussi une des conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie et c'est bien ainsi.

C'est la raison pour laquelle la Province de Liège, en toute complémentarité, en toute subsidiarité, et je le répète, avec l'accord des instances universitaires et professionnelles, a estimé pouvoir apporter à sa population cet outil de qualité de vie.

Je ne peux m'empêcher de vous citer quelques recommandations de l'Académie Royale de Médecine de juin 2011 : l'accès des femmes asymptomatiques âgées de 40 à 49 ans ou de 70 ans et plus au programme de dépistage par Mammotest sur prescription peut être encouragé, la pertinence de ce dépistage devant être évaluée ; contribuer à définir rapidement et de façon précise les critères de qualité requis auprès des prestataires et au niveau des équipements, les notions de «haut risque», «femmes symptomatiques» et «seins denses» ainsi que les indications et modalités éventuelles du dépistage pour les femmes asymptomatiques et sans facteur de risque particulier, âgées de 40 à 49 ans et de 70 ans et plus.

Et qui sait ... peut-être aurons-nous à nouveau non plus 10 ans mais 20 ans d'avance dans quelque temps par rapport à ce dépistage !

Et lorsque la question a été reposée quand, étant précurseur en matière de cancer du sein, lorsque l'INAMI a chargé les

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Communautés d'exercer ce dépistage, elle s'est limitée également à la tranche d'âge de 40 à 70 ans, nous nous avons maintenu la tranche d'âge de 40-50, tout simplement parce que sur le résultat de 10 ans, un tiers des cancers concernés, dépistés par nos services, concernaient la tranche d'âge des femmes de 40 à 50 ans et pour être tout à fait complet, on craignait puisqu'un cancer est d'autant plus galopant que les personnes sont jeunes, au lieu de le faire chaque deux ans, on le fait chaque année et cette façon de procéder a reçu l'accord tout à fait complet des milieux scientifiques concernés.

Alors, autre préoccupation de M. Beckers, concernant le suivi des données.

Je vous parlé tout à l'heure de la réorganisation entamée en mars 2011 et qui prévoit une cellule suivi des cas positifs.

Pour expliquer clairement ce point, je me permets de vous rappeler les phases importantes pour tout test effectué dans nos cars.

En parfait accord avec l'ordre des médecins de la Province de Liège, les patients qui réalisent les tests de dépistage signent un consentement éclairé qui mentionne, je cite : « Je marque mon accord - Je ne marque pas mon accord - pour que l'Observatoire de la Santé de la Province de Liège recueille les résultats de mes éventuels examens de suivi auprès de mon médecin traitant. Le traitement de mes données médicales sert à évaluer la qualité des divers programmes de détections et à les améliorer. Les données sont traitées dans la plus stricte confidentialité etc..... ».

Par ailleurs, toujours en parfait accord avec l'Ordre des médecins, les résultats de tous les tests effectués dans les cars sont transmis aux médecins traitants et à eux seuls. Cela implique donc que le patient qui fréquente nos cars doit inévitablement consulter son médecin pour recevoir les résultats.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Lors de chaque test effectué et dont le résultat est positif, un courrier est envoyé au médecin référent avec un formulaire de réponse adapté en fonction des différentes pathologies.

Nous comptons à ce jour à peu près 40 % de retour pour le dépistage du cancer du sein et plus ou moins 10% pour les autres tests. Notre souhait pour 2012 et l'objectif de cette cellule de suivi est d'atteindre les 80% de taux de réponse pour le dépistage du cancer du sein et les 50% pour les autres tests, ces seuils étant recommandés par l'OMS.

C'est pourquoi, dans un premier temps, nous proposons une lettre de rappel à envoyer au médecin référent après approximativement 3 mois.

Par ailleurs, et toujours dans le but d'affiner notre base de données et d'évaluer la pertinence de nos actions, un contact téléphonique peut alors être envisagé.

A terme, ces bases de données anonymisées seront analysées par l'Observatoire de la Santé de la Province de Liège dans le but de suivre l'état sanitaire de la population et pouvoir ainsi identifier les nouveaux besoins et les nouvelles problématiques sociétales.

J'en termine, rassurez-vous mais les questions sont là, elles sont précises et on me les repose chaque deux mois, donc j'espère que maintenant j'aurai apporté toutes les précisions voulues.

La qualité des examens, la double lecture.

Cette question m'interpelle car pensez-vous que notre service et donc les membres de notre personnel soient des amateurs et qu'ils n'aient aucune conscience de la nécessité de réaliser des

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

examens dignes de ce nom et qui recueille toute la qualité scientifique et toute la sécurité scientifique ?

Je voudrais simplement vous dire que toutes les procédures mises en place, par exemple, en ce qui concerne l'irradiation sont empreintes de la plus grande rigueur.

Un. Le contrôle de dosimètres de radiation tous les mois par AIB Vincotte

Deux. L'utilisation du système Mammorias et du système informatique provincial pour contrôler la date de la dernière mammographie effectuée et chaque membre du personnel possède l'accréditation de formation en radioprotection.

En ce qui concerne nos mammbiles, ils sont agréés par la Communauté Wallonie-Bruxelles et tous nos appareils médicaux font l'objet de contrat d'entretien avec des firmes spécialisées et respectent toutes les normes en la matière.

Je tiens également à préciser que la double lecture pour une mammographie est systématique. Cela veut donc dire qu'au moins deux gynécologues ou radiologues lisent la radiographie et qu'en cas de discordance, un troisième lecteur tranchera.

Quant au choix des laboratoires, celui-ci a fait l'objet d'un marché public et je vous informe, je ne crois pas l'avoir déjà dit à cette tribune, que c'est le laboratoire de La CITADELLE qui a obtenu le marché.

Enfin, quant au choix des radiologues, il s'est imposé lors de la mise à la retraite du Docteur Jean-Marie DELLEUZE en janvier 2010. Le Collège provincial a décidé, à l'instar de toutes nos actions de prévention secondaire, d'établir une convention de partenariat avec le service de sénologie de l'Université de Liège. Il revient donc à l'Université de dire qui lit les mammographies

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

effectuées dans nos cars. Par ailleurs, le Docteur Parmentier, radiologue et agent provincial, exerce depuis 18 ans au service des cars.

Voilà, je pense qu'on peut parler de beaucoup de choses mais en tout cas, en ce qui concerne la rigueur on ne peut tolérer le moindre doute, la moindre suspicion quelle qu'elle soit.

Au niveau de la concurrence

Je vous confirme que nos cars sont au service des médecins traitants. Quelle idée, ou quelle mouche aurait pu nous piquer de vouloir faire de la concurrence aux médecins généralistes. Donnez-moi une seule bonne raison, je n'en vois pas. En tout cas en ce qui me concerne.

D'ailleurs, une enquête, réalisée en 2010 auprès des usagers du service de dépistage, a montré que 16.5% des patients n'ont plus consulté un médecin traitant ou spécialiste depuis plus d'un an et 10.27% n'ont jamais consulté de médecin traitant ou spécialiste, ça c'est pas nouveau, on le sait bien mais voilà.

42% des patients n'ont jamais consulté un médecin traitant ou spécialiste pour le dépistage qu'on leur propose, 42%.

Notre objectif n'est pas de pallier une insuffisance ou une carence de la couverture médicale mais de sensibiliser, d'informer, de convaincre la population - et notamment la plus précarisée, celle qui n'est pas toujours facilement atteignable - sur son état de santé. Un autre de nos objectifs est d'encourager cette population à consulter un médecin, que ce soit pour établir un diagnostic ou pour obtenir des conseils de préventions personnalisés. Et donc dans nos cars qui stationnent sur les places des villages, dans des quartiers de ville, il y a évidemment cet aspect visibilité qui doit donc inciter à consulter. Vous savez, aucun citoyen ne franchirait la porte de

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

nos cars, pour autant que j'ai l'assurance qu'il consulte un médecin, généraliste ou spécialiste, je crois que la mission serait remplie.

Tous les médecins généralistes de la Province de Liège ont reçu en février dernier, lors de la réorganisation dudit service, un courrier d'information qui fait mention des 3 grands principes de notre service des cars : un, le service des cars est un outil de prévention au service du médecin traitant ; deux, toutes les campagnes sont menées en parfaite collaboration avec l'Université de Liège ; trois, tous les résultats sont transmis au médecin référent et à lui seul.

Je vous l'avoue, cette question me choque particulièrement parce que je n'arrête pas de dire et répéter que les résultats de tous les tests effectués dans les cars sont transmis aux médecins traitants et à eux seuls, cela fait des années que je le répète.

Cela implique donc que le patient qui fréquente nos cars doit inévitablement consulter son médecin pour recevoir les résultats.

Comme déjà signalé plus haut, l'enquête réalisée en 2010 auprès des usagers du service de dépistage a montré que 10.27% n'ont jamais consulté de médecin traitant ou spécialiste. Cela veut donc dire que nous réintégrons plus de 10 personnes sur 100 dans le circuit médical et peut-être qu'à propos de cette consultation médicale on pourra découvrir d'autres pathologies.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. Merci M. le Député provincial, Vice-président. J'invite maintenant M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Je tiens à remercier Vincent MIGNOLET pour son intervention pertinente sur le maillage culturel en Province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

La stratégie de structuration du réseautage culturel provincial doit être appréhendée par plusieurs voies d'accès.

Il peut se comprendre au travers de logiques thématiques qui mobilisent des opérateurs autour des arts plastiques, du théâtre, ou d'autres disciplines... Plusieurs exemples existent dans ce domaine : « Y a pas lézards » opération initiée par la Province et qui regroupe cette année 15 centres culturels ou le festival « Parole d'homme » qui rayonne de Herve à Welkenraedt et Soumagne.

Mais il peut aussi se décliner sur des dynamiques de rapprochement territorial.

Plusieurs communes, bien souvent limitrophes, unissent leurs forces en vue de relever ensemble un défi commun.

Les quatre communes du GAL Mehaigne-Burdinale se sont associées, il y a quelques années pour concrétiser un réseau de lecture publique.

Des rapprochements se sont opérés dans le sud du territoire entre quatre communes dont trois de la Province de Liège (Lierneux, Stoumont, Trois-ponts) pour fonder Kadriculture et porter un dossier commun de reconnaissance comme Centre Culturel auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Des contacts s'établissent en Base Meuse pour construire progressivement des partenariats culturels.

L'idée fait son chemin. Le maillage s'organise progressivement et le crédit de 200.000 € est là pour encourager et soutenir ces rapprochements et ces actions transversales.

D'autres hypothèses d'action sont en gestation, j'en suis sûr à nous d'être attentif dans les prochaines semaines.

Je pense Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, que c'est la force d'un Pouvoir de proximité comme la Province d'entendre les demandes multiformes induites par les sensibilités multiples qui composent son territoire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Mais ma préoccupation ne s'arrête pas à ces enjeux thématiques ou territoriaux.

Je souhaite aussi induire des croisements entre des opérateurs aux pratiques et aux publics différents, je pense M. l'Echevin aux centres culturels et aux bibliothèques évidemment puisque cette logique est inscrite dans le nouveau décret sur les bibliothèques et qu'elle sous-tend les réflexions pour le futur décret sur le Centre Culturel.

Ce travail quotidien ne vise donc en aucune manière à créer de nouvelles structures mais bien de prendre appui sur les compétences et les atouts du terrain pour irriguer mieux encore le territoire provincial et étant capable d'intégrer des dynamiques à géométries variables.

Ces perspectives seront incomplètes si je ne mettais pas l'accent également sur le crédit de 250.000€ destiné à rénover, et équiper des petits lieux de répétitions pour les groupes musicaux.

Ces outils en devenir participeront également à la structuration du territoire par la mise en réseau des infrastructures au travers d'un programme informatique commun qui matérialisera les relations entre opérateurs à l'instar de la démarche engagé avec les bibliothèques et le logiciel ALEPH.

Ce projet fédérateur au service des communes, à l'écoute de leurs besoins, a intégré aujourd'hui 12 communes entièrement opérationnelles, 10 de plus le seront demain, 7 ont adhéré et 11 autres sollicitent leur intégration. Cela représente 40 communes sur les 74 francophones.

L'intérêt est aussi vivace pour les lieux de répétitions puisque les communes de Marchin, Engis, Seraing, Oupeye, Herstal, Ans, Esneux et Hamoir ont formellement pris rang pour introduire un dossier. Sans doute un premier rapport sera-t-il présenté au Collège avant la fin de cet exercice.

Les maisons de la création visent aussi à offrir aux artistes des espaces de travail interdisciplinaire mais aussi des lieux de convivialité où la rencontre et le partage peuvent éclore entre

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

des pratiques artistiques aux sensibilités parfois aux antipodes l'une de l'autre.

Enfin, M le Conseiller pour ce qui relève de la création d'un réseau de promenades cyclistes en région hesbignonne le dossier mûrit bien.

En 2010, la commune de Crisnée et une douzaine de communes avoisinantes du Pays de Hesbaye-Meuse et de la Burdinale, ont entamé l'élaboration d'un réseau de balades en cyclotourisme. A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue en mai 2010, Crisnée a sollicité la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et la SPI, en vue de relayer auprès du CGT une demande de subside en balisage inhérente aux itinéraires identifiés.

Face à cette demande, la FTPL et la SPI ont souligné leur objectif de lancer une étude relative à la mise en œuvre opérationnelle d'un réseau de cyclotourisme, mais à l'échelle provinciale.

Cette initiative répond à deux injonctions majeures du CGT :, la première, le souhait que soit menée une analyse globale, cohérente et coordonnée, face à un ensemble de demandes exprimées par des communes et des associations de terrain en matière de cyclotourisme et face à des réseaux déjà existants comme le RAVeL et le Schéma cyclable directeur wallon ; la deuxième le souhait que la dimension touristique soit intégrée de manière réfléchie.

Rappelons en effet, qu'au-delà du projet de Crisnée, deux autres demandes de terrain majeures ont été portées à la connaissance de la FTPL et qui concernent la quasi-totalité des communes du nord de la province : le projet de réseau des Vergers avec le Pays de Herve et la Basse-Meuse, et le projet du Pays des Terrils de se doter d'itinéraires vélos et là cela concerne le Pays de Herve, Basse-Meuse, les Thermes et Coteaux, le Pays de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

L'étude en cyclotourisme fera l'objet d'un marché public lancé fin 2011 et commencera début 2012. Elle permettra de dessiner un maillage fin de voies lentes pour cyclotouristes respectant les caractéristiques suivantes : attrait touristique et culturel, praticabilité, sécurité et souci de connexion avec les régions transfrontalières et pensons plus particulièrement à l'Euregio. Avec la CGT et le SPW, l'étude se penchera également sur la faisabilité d'un balisage en points-nœuds, afin de maximiser le potentiel transfrontalier de la province.

Pour terminer, je reviens quelques instants sur la question de l'Epicurium de Mme Marie Claire BINET. Mme Binet, excusez moi de vous distraire, cette suggestion sera abordée en commission conjointe culture agriculture et analysée si besoin est, en fonction de la conclusion de nos commission, par l'ASBL de gestion du Château de Jehay et mon collègue bien sûr assurera un suivi s'il échet.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. J'invite à présent Mme Katty FIRQUET. Vous avez la parole.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Monsieur Bastin, vous m'interpellez concernant le CHS L'Accueil de Lierneux demandant d'une part quels seraient les projets de l'hôpital et soulignant d'autre part qu'il n'en est pas fait mention dans la Déclaration politique générale.

Sur ce dernier point, je ne vous donne pas tort sur le fait que nous aurions pu en parler mais la raison pour laquelle je ne l'ai pas souhaité réside précisément dans les éléments que je vais vous apporter pour répondre à votre premier point de votre question.

Le CHS L'Accueil est un hôpital dont nous avons fêté, « fièrement » comme vous le rappeliez, le 125<sup>ème</sup> anniversaire il y a peu. Cependant, la réforme du secteur hospitalier psychiatrique initiée par le SPF Santé publique fait apparaître au grand jour plusieurs hiatus parmi lesquels on retrouve : un. L'obsolescence des infrastructures pavillonnaires de l'hôpital. Un élément également mis en exergue par la Région wallonne, compétente pour accorder un agrément de fonctionnement.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Autre nécessité, celle de revoir le projet médical dans le sens d'une nouvelle politique favorisant une prise en charge de type « ambulatoire ». Nous sommes à la fois en avance sur cette politique grâce au placement familial, lequel devrait être toutefois « adapté » pour rencontrer la réalité sociologique de terrain, mais aussi en retard par rapport à cette réforme pour tous les autres types de prise en charge thérapeutique des patients.

Enfin, l'intérêt d'établir des synergies avec les autres établissements hospitaliers établis sur un bassin de soin qui reste encore à déterminer.

Ces nouvelles données sont intervenues au moment de ma prise de fonction. C'est pour cette raison qu'avec l'assentiment du Collège provincial, j'ai instauré un Comité de gestion en septembre 2010 avec pour objectif de rapprocher l'Autorité provinciale de la gestion quotidienne du C.H.S. et rencontrer cet objectif qui nous guide en permanence, à savoir pérenniser l'institution, conserver son rôle social, tout en améliorant ses performances.

Ce Comité s'est réuni systématiquement sur le site même du C.H.S. à un rythme fréquent d'une fois tous les quinze jours durant près de 8 mois.

Hors toutes les décisions destinées à simplifier la gestion quotidienne de l'hôpital, une importante décision a été prise relative à la commande d'un audit à la fois financier, humain et médical de l'établissement.

Cet audit devra répondre d'une part aux nouveaux défis posés par la réforme du secteur et d'autre part prendre en compte cette difficulté très importante de recrutement du personnel médical. L'audit, mené par le CRAC, est toujours en cours mais entre maintenant dans sa phase finale.

C'est seulement, évidemment, à la lueur de cet audit qu'il sera possible pour le Collège provincial, de manière pertinente, de fixer de nouveaux objectifs pour l'établissement et de redéfinir les axes et moyens propres à assurer la pérennisation de

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

cet outil social, indispensable sur le territoire de la Province. Sans oublier bien évidemment l'aspect économique de cet outil dans son implantation locale.

Il était donc, M. le Conseiller, prématuré au moment de la rédaction de la Note de Politique Générale d'évoquer des projets sans pouvoir les appuyer sur des éléments objectifs. J'ajoute cependant que des mesures et des travaux d'urgence ont déjà été entrepris ou décidés pour répondre notamment aux demandes de la Région wallonne pour le renouvellement de l'agrément.

L'évolution du CHSA fera donc, sans nul doute, l'objet d'un débat dans les prochains mois.

Quant aux partenariats potentiels que vous évoquez, ceux-ci rejoignent la question que me posait à cette même tribune M. André Gérard. Je vais donc me permettre de lier vos questions et d'y apporter la même réponse...

M. le Conseiller, M. GERARD, je sais combien vous êtes attentif à la situation de notre centre hospitalier provincial, ce qui est tout à votre honneur. Vous vous souviendrez sans doute que j'ai déjà eu l'occasion de faire part au conseil provincial de l'attention que j'ai réservée dès mon entrée en fonction au CHS L'Accueil et des nombreuses initiatives prises avec le soutien de l'ensemble du Collège provincial pour pérenniser au mieux notre institution hospitalière.

J'en viens maintenant au fond de vos questions. Je ne m'attarderai pas sur la définition des projets psy107, M. GERARD, vous l'avez fait avant-hier mais je tiens à revenir sur les différentes étapes clés de ce dossier.

Tout d'abord, le Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux a effectivement décliné le premier appel à projets dits « psy 107 » en 2010. La Direction du Centre ayant alors estimé ne pas être dans les conditions pour répondre valablement aux critères fixés par le Service Public Fédéral Santé publique.

En mai 2011, un an plus tard, le Collège provincial a décliné officiellement la demande qui lui avait été adressée d'une part par la Clinique des Frères Alexiens d'Henri Chapelle et d'autre

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

part par l'intercommunale ISoSL quant à une participation du CHSA à leur projet initial psy107 respectif.

Pour rappel, l'hôpital de Lierneux, à l'instar des autres hôpitaux belges - mais peut-être plus durement encore -, était et est frappé par la difficulté de recruter du personnel médical et se trouvait mis en demeure par la Région wallonne de proposer une restructuration propre à faire entrer l'institution dans les normes d'agrément. C'est cette situation particulière qui a motivé la réponse du Collège. Cette position a été rappelée encore à la Clinique des Frères Alexiens, en août dernier, suite à une nouvelle sollicitation de leur part.

Entre-temps, le renouvellement conditionnel de l'agrément et les changements apportés à la Direction du CHSA ont permis de réactiver l'intérêt du Centre aux projets « psy 107 » de deux manières.

La première. En août dernier, une réunion de présentation du projet psy 107 « Fusion Liège », dont les promoteurs sont les hôpitaux publics et privés de l'arrondissement de Liège, a été organisée. Le Centre y était représenté.

La deuxième. Et début septembre, une délégation du Collège Provincial, dont j'étais, et de la Direction du CHSA a rencontré le Président de l'Intercommunale gestionnaire du Centre Hospitalier Peltzer La Tourelle, M. Claude DESAMA, désireux de nous voir participer avec le CHPLT et la Clinique des Frères Alexiens au projet psy 107 éventuellement conçu pour l'arrondissement de Verviers. En effet, une participation à la deuxième phase des projets psy 107 doit être rentrée pour le 18 novembre prochain auprès du SPF Santé publique. La participation du CHSA augmenterait fortement les chances du projet verviétois d'aboutir.

Compte tenu de notre volonté d'inscrire le CHSA dans le nouveau paysage hospitalier psychiatrique, le Collège provincial est ouvert à la discussion, nonobstant les réserves déjà émises, et prêt à participer à une rencontre prochaine entre les directions du CHSA, de l'Intercommunale ISoSL, du CHPLT et de la Clinique des Frères Alexiens.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

L'objectif serait d'examiner la possibilité de fusionner les projets « psy 107 » liégeois et verviétois, en créant une troisième équipe mobile qui pourrait être gérée par les hôpitaux de Lierneux et d'Henri Chapelle, avec le concours du CHPLT.

Si cette fusion ne devait pas être techniquement envisageable, je suis personnellement favorable alors à une participation du CHS aux deux projets psy 107, pour autant cependant que toutes les garanties soient apportées par rapport au fait que ceux-ci ne nuiront pas au projet de redéploiement de ses activités, actuellement en cours d'élaboration sous l'égide du Comité de Pilotage mis sur pied par le Collège provincial et que j'ai l'honneur de présider, avec la participation active également de mes collègues Christophe Lacroix, Georges Pire et Julien Mestrez.

Enfin, à la lueur de ces informations et tenant compte que la deuxième phase des projets « psy107 » évoquée précédemment devrait être synonyme de nouveaux moyens financiers dégagés par le Fédéral, vous comprendrez que le problème pour la Province est précisément moins financier ou budgétaire que lié à la disponibilité du personnel médical de Lierneux et de la configuration architecturale des lieux. Vous comprendrez qu'à cet égard, nous nous devons d'envisager prioritairement la pérennisation des axes et moyens de l'institution avant toute autre considération.

Soyez assuré, que je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites des démarches décrites.

J'espère ainsi avoir répondu le plus complètement possible à vos inquiétudes ou votre interpellation.

Monsieur Bastin, j'en viens maintenant à votre question qui vise à augmenter le montant du prêt des études que nous octroyons aux étudiants du cycle supérieur de type long ou de type court ou aux étudiants universitaires.

D'après votre « sondage », et j'imagine que vous avez fait cela dans les règles de l'art et que l'échantillon que vous avez constitué est réellement représentatif de l'ensemble des étudiants de la Province de Liège, le montant que nous octroyons n'est pas

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

suffisamment élevé pour faire face aux dépenses d'une année académique.

Vous insistez sur le fait que le prêt provincial permet aux étudiants de couvrir uniquement leurs frais de minerval, l'achat de syllabus et/ou les photocopies des notes de cours, mais je me permets de vous rappeler que c'est précisément à cette fin que le prêt d'Etudes a été instauré.

Quant à la problématique de la garantie locative, nous en avons déjà longuement débattu l'année dernière Monsieur BASTIN lorsque vous avez évoqué la problématique des étudiants koteurs.

Je constate donc votre volonté de revenir sur les mêmes sujets et je vais tenter cette fois de vous convaincre en vous rappelant de manière synthétique les éléments de la réflexion.

Le prêt d'Etudes provincial a été envisagé afin de répondre à un besoin social tout en veillant à ne pas inscrire, parfois malgré eux, les bénéficiaires dans un cycle d'endettement qui hypothéquerait leur avenir. Dans les conséquences dramatiques que nous constatons concernant cette crise économique qui n'en finit pas de nous menacer, le surendettement figure en bonne position.

En effet, les étudiants qui éprouvent des difficultés financières, les vivent rarement de manière ponctuelle mais malheureusement tout au long de leur cursus scolaire. Ce n'est donc pas un mais bien plusieurs prêts qu'ils sollicitent généralement auprès du Service des Interventions financières à caractère social.

Rappelons aussi que ces prêts doivent être remboursés dans les 3 ans qui suivent l'arrêt ou la fin des études.

Votre proposition de tripler le montant actuel du prêt les mettrait à l'issue de leur cursus dans une situation impossible à gérer.

Ensuite, je voudrais vous rappeler que le prêt d'études provincial est cumulable avec la bourse d'études octroyée par la Communauté française.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

La Haute Ecole de la Province de Liège met également à la disposition des étudiants un service social visant à apporter une réponse adaptée à leurs difficultés individuelles : besoins financiers, questions administratives,...

Monsieur BASTIN, je pense sincèrement que nos initiatives en faveur des étudiants sont bien ciblées. Certes nous octroyons moins de prêts d'études qu'auparavant mais je vous rappelle que la Communauté française, en ce qui concerne les prêts d'études constate elle aussi une diminution de ses prêts dans les mêmes proportions. Pourquoi ? Parce qu'en effet le montant octroyé devra in fine être remboursé avec toutes les difficultés que cela présuppose pour tenir ses engagements.

Je pense que nous nous devons de soutenir ces étudiants qui sont pleinement conscients de leurs responsabilités et nous devons contribuer à mettre en place des garde-fous afin de leur éviter de s'engager dans la spirale infernale de l'endettement.

Monsieur BASTIN, il ne m'est pas possible d'émettre un avis favorable à votre proposition mais j'espère au moins vous avoir donné les éléments de réponse qui vous permettront d'adhérer à ma position.

Vous m'interrogez sur les raisons qui nous ont amenés à diminuer la plupart des subventions d'aide reprises dans le budget du Département des Affaires sociales.

L'explication est, hélas, assez simple puisqu'elle réside dans les efforts que chaque département a dû fournir pour réduire les dépenses et présenter un budget qui soit un « budget vérité ». Le Collège provincial s'est contraint en fixant un certain nombre de balises que le Département des Affaires sociales a traduit en appliquant une diminution quasi linéaire à l'ensemble des subventions d'aide, à deux exceptions c'est vrai.

C'est un exercice que personne n'aime faire, mais ce n'est pas à un représentant des pouvoirs locaux qu'il faut expliquer qu'en ces temps économiquement difficiles pour ceux-ci, « nécessité fait loi ».

Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Députée. Pour conclure, j'invite notre Député M. Christophe LACROIX. Vous avez la parole.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Mes chers collègues. A l'aune de l'accomplissement de notre législature, c'est un hors-d'œuvre que je voudrais vous servir car comme l'enseignait Jean de la Fontaine « Le moins que l'on puisse laisser aux dents d'autrui. C'est le mieux ! »

Victime, comme d'autres, d'une financiarisation de l'économie, rudoyée et brutalisée, la Province de Liège a dû, depuis 2007, emprunter un itinéraire budgétaire semé de pièges et chausse-trapes divers : tantôt, en effet, il s'est agit d'injecter des liquidités pour maintenir vaille que vaille des navires, mal chargés, à flot; tantôt, il s'agira de subir non seulement une perte de dividendes mais également peut-être une perte patrimoniale très sèche, 17 millions EUR rien que pour la seule Province de LIEGE, excuser du peu.

Avec au final, une même équation pour tous : moins de recettes, plus de besoins et, c'est un comble, une dépendance accrue vis-à-vis des créanciers, parmi lesquels certains furent l'objet de notre précieuse sollicitude.

Aujourd'hui et malgré les effets d'annonce applaudis en 2008, l'économie capitaliste, en tant qu'activité hors la loi, continue d'imposer sa loi à tous. MITTAL, ce financier froid déguisé en sidérurgiste va fermer le « chaud » à LIEGE. Pouvait-il afficher plus de mépris pour les travailleurs liégeois mais aussi pour les autorités régionales wallonnes, réduites au silence ou presque ? « Hors la loi » vous disais-je... !

L'autre actualité de ces derniers jours nous a rappelé encore une fois que, comme l'alchimie, le commerce débridé de l'argent repose sur un mythe : celui de la création de richesses ex nihilo. Et bien ce mythe, il ne s'amende pas, il ne se régule pas : il s'effondre !

Malgré cela, d'aucuns, dont nous ne voulons être, accréditent l'idée que la politique budgétaire aujourd'hui ne doit avoir qu'un seul objectif : obtenir la confiance des marchés alors qu'au contraire, ce sont les marchés qui devraient, au préalable,

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

obtenir la confiance éclairée des peuples et de leurs élus.

La majorité provinciale refuse de voir son action politique et démocratique ainsi contrainte. Et elle envisage toujours au contraire avec un volontarisme accru l'exercice budgétaire comme un levier.

Concevoir, débattre et voter un budget, c'est afficher sa volonté d'agir pour inverser, conforter ou maîtriser un environnement économique, social, culturel.

Ainsi consacrer une enveloppe de 140 millions d'euros pour soutenir les projets supra-communaux pensés et voulus par nos communes, c'est provoquer à coup sûr un effet de levier sans précédent pour permettre à celles-ci de nourrir des projets novateurs porteurs d'une nouvelle solidarité territoriale.

Verser, comme en 2010, 36 millions d'euros aux fournisseurs et entrepreneurs situés en province de Liège, soit près de 70% de nos dépenses ordinaires de fonctionnement et de nos dépenses d'investissement, c'est aussi stimuler l'économie liégeoise et lui permettre de maintenir et de créer des emplois.

Rémunérer nos agents à concurrence de la somme nette de 75 millions d'euros et soutenir ainsi le pouvoir d'achat de leur ménage, fondement d'une nécessaire relance de la consommation,

Liquider des subsides ordinaires pour plus 14 millions d'euros à des personnes ou des associations dans les différents secteurs d'activité, et distribuer, à des acteurs locaux, 2 millions d'euros de subsides extraordinaires d'investissement pour réaliser divers travaux, c'est, mes chers Collègues, malgré la crise et parce qu'il y a crise, faire œuvre de solidarité et contribuer à renforcer le lien territorial en province de Liège.

Mes chers collègues, au milieu des ruines d'une économie mondiale aux abois, après 4 années d'une tempête financière, le budget de notre Province ne se porte donc pas si mal.

Notre collègue, Gérard GEORGES, en a utilement rappelé le détail hier au nom du groupe socialiste. Je l'en remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Si les recettes ont augmenté, c'est sans augmentation de la fiscalité à charge de nos citoyens et de nos entreprises. Il ne faut pas cesser de le dire et de le rappeler à l'heure où d'aucuns, mais étrangement toujours les mêmes, nous reprochent de coûter trop cher.

Cette stabilité fiscale remarquable n'est pas le fruit d'un hasard heureux. Elle est le produit d'une rigueur financière annoncée dès l'amorce de cette législature par le Plan stratégique de gouvernance budgétaire.

Si les dépenses ont, elles aussi augmenté, c'est d'abord par l'effet d'éléments extérieurs : inflation, charges ajoutées en matière de culte et de la laïcité notamment, baisse des intérêts créditeurs, et j'en passe... Mais aussi par l'effet de notre volonté, partagée avec d'autres, d'inscrire, dans nos livres de comptes, les bases d'une solidarité forte voulue entre les générations.

La charge de financement des pensions est en effet, vous le savez, la cause première et majeure de la hausse certaine des charges de personnel.

Mais cette dépense-là, mes chers collègues, nous pouvons et nous devons en être fiers. Elle est en effet le corolaire d'un actif bien réel celui-ci « sous-jacent » comme diraient les courtiers de Wallstreet en costume clinquant : le travail humain !

Accepter cette charge, c'est marquer notre volonté de conserver un haut niveau de protection sociale, et de maintenir, à tout âge, un revenu disponible suffisant au sein des ménages afin de soutenir encore et toujours le bien-être et l'économie réelle.

Conserver et améliorer le statut et les acquis sociaux du personnel provincial constitue et constituera toujours l'axe essentiel de toutes nos décisions.

Les réformes imaginées dans les laboratoires et cénacles institutionnels devront à cet égard offrir les mêmes garanties à notre population et à notre personnel.

Faire croire, qu'en cas de disparition de nos provinces

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

morcelées en bassins de vie à la viabilité douteuse, rien ne changerait est un jeu de dupes, pire une faute morale !

Comment la surface financière et économique de 13 petits bassins de vie pourrait-elle offrir autant de garanties, en matière de stabilité d'emploi et de rémunération, à notre personnel.

Ces 13 bassins de vie que certains appellent de leurs vœux, tels des moutons de Panurge, se sont-ils posé ces questions très concrètes : passer de 5 provinces à 13 bassins de vie constitue-t-il une simplification ou un morcellement de territoires ? Les doter d'un éventuel pouvoir fiscal, n'est-ce pas favoriser entre eux une compétition fiscale ? Les bassins de vie les plus pauvres économiquement ne seront-ils pas ceux qui devront avoir une fiscalité alourdie s'ils veulent répondre aux besoins exprimés par leurs citoyens précarisés. N'est-ce pas favoriser, contrairement au vœu rappelé à cette Assemblée hier par M. DENIS, les bassins de vie constitués autour de gros pôles urbains au détriment des bassins de vie ruraux qui ne disposeront pas des moyens nécessaires pour subsister réellement. Ces bassins de vie ne sont-ils pas la fin d'une contribution solidaire au profit d'une redistribution consolidée ?

Un début de réponse peut aisément être trouvé dans les difficultés de financement récurrentes déplorées par les zones de polices, manifestement elles aussi trop petites pour assurer les charges qu'on leur impose.

Mais, dans notre passé récent, il y a évidemment plus que ces chiffres, mes chers Collègues.

En effet, alors que les bâtisseurs de ruines réalisaient déjà le « casse du siècle » au détriment de nos économies, la Province de LIEGE, à l'instar de ses homologues wallonnes, fut aussi la proie de ses détracteurs qui n'ont cessé de vouloir la dépecer voire l'anéantir.

Ces mutilations économiques et ces critiques ont cependant amené l'institution provinciale, vénérable dame créative et réactive, à perfectionner sa réflexion et à focaliser ses efforts sur des thèmes majeurs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Ces thèmes sont représentatifs des spécificités de notre territoire et des aspirations propres à nos concitoyens.

La Province, qui est partie physiquement à la rencontre des communes pendant plusieurs mois, s'est spontanément intéressée et a constamment été à l'écoute des acteurs présents sur son territoire.

Tel le roseau qui plie mais ne rompt point, nous avons aussi été le premier Collège et le premier Conseil provincial à répondre à la demande du Gouvernement wallon lorsqu'il s'est agit de simplifier et de rationaliser le paysage institutionnel qui est le nôtre.

Un peu comme Moïse, ce « Sauveur des eaux », nous avons ainsi tenté de libérer la Province des fléaux qui se sont abattus sur elle. Nous avons fait taire nos détracteurs, à l'exception manifestement, et même ici, de quelques apprentis, quelque peu démagogues teintés de vert...

Tel Moïse disais-je, nous avons enfin alors levé notre bâton afin qu'un nouveau chemin s'offre à nous

Car la Province de Liège, se veut et peut être aujourd'hui un « amortisseur de crise » pour ses citoyens.

Notre collègue Gérard GEORGES a ainsi utilement rappelé le taux des emplois statutaires au sein de notre personnel. Ces presque soixante-deux pourcents d'agents nommés, nous devons en être fiers ! Y-a-t-il meilleure garantie en effet de bien-être individuel dans une société en crise ? Non bien sûr.

Au cours de cette législature, le gouvernement provincial, avec l'appui de votre Conseil, a mis en place un nouveau cadre « Pour une fonction publique provinciale tournée vers l'avenir ». Dans la foulée, pour donner vie et corps à ce nouveau cadre, des épreuves de recrutement sont actuellement organisées pour chaque niveau de compétence.

Il s'agit là, mes Chers Collègues, d'un vecteur de mobilisation remarquable des uns et des autres, tantôt pour mettre

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

en place ces examens, tantôt pour les réussir.

Il s'agit là aussi, Mme BLAISE, d'objectiver de la meilleure manière qui soit ces recrutements et nominations que vous calomniez de manière si peu délicate à cette tribune, affichant ainsi ouvertement votre mépris pour la compétence et la qualité du travail de ces agents qui accomplissent au quotidien leur métier au service de nos concitoyens.

Regrettons encore ici, Mme BLAISE, qu'à l'inverse de Mr DENIS qui nous disait hier avoir découvert la qualité de la Province à l'occasion des mandats successifs exercés au sein de notre assemblée, vous n'avez, depuis votre installation parmi nous, mis à profit de votre qualité de conseillère pour exercer plus de curiosité à l'égard du travail de nos agents.

Le caractère pelliculaire des amendements proposés par votre groupe lors des travaux de notre Conseil nous laissait déjà peu d'espoirs à cet égard, vos propos téméraires et vexatoires de ce jeudi ont fini par nous convaincre.

Votre interview de ce matin nous aura révélé des propos malveillants, à la limite de l'injure.

Si vous comparez la Province à Tatie Danielle, vous me permettrez de vous comparer à Docteur Jekyll et Mister Hyde ! Au Conseil provincial, en effet, vous et votre groupe votez favorablement les 5 axes prioritaires de notre province dont l'un est consacré expressis verbis à la supracommunalité, et sur les antennes de Vivacité, vous opposez un veto aux actions supracommunales présentes et futures de la province.

Je le regrette mais pour moi et pour le Collège provincial, c'est de l'écologie à deux visages ! C'est de l'incohérence durable ! Je n'en suis pas surpris.

(Applaudissements).

Mais revenons-en à l'essentiel...

Par une gestion des ressources humaines toujours plus proactive et par la réalisation progressive des chantiers inclus dans

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

le projet ENVOL, nous dynamisons en effet la fonction publique provinciale pour lui donner les moyens de répondre aux défis auxquels sera confrontée demain notre Institution. Nous apportons ainsi à cette fonction publique une stabilité effective, gage d'un avenir serein dans un environnement socio-économique chahuté !

L'objectif de bien-être que nous poursuivons, cet amortisseur de crise disais-je, ne serait pas atteint s'il ne visait à s'étendre à l'ensemble des citoyens liégeois et pas seulement à nos collaborateurs.

Notre Conseil a donc défini des axes prioritaires vers lesquels nous recentrons les missions et les métiers provinciaux à haute valeur sociale ajoutée.

Citons, à titres d'exemples, les investissements qui vont permettre, dans les prochains mois, une extension importante de notre offre dans le secteur de la formation para-médicale où une pénurie de main d'œuvre est constatée depuis plusieurs années. Rappelons la renaissance du Musée de la vie wallonne, outil moderne, actif et interactif, que nous nous attachons à faire connaître et fonctionner dans les meilleures conditions.

Nous avons aussi, à partir de la bibliothèque provinciale, mis en réseau des bibliothèques locales pour améliorer encore l'offre de médias à destination des usagers.

Nous avons accru notre soutien aux artistes musicaux notamment en leur accordant aide et donc confiance avant même que naisse leur éventuel succès médiatique ou populaire.

Nous continuons à réorganiser nos services consacrés à la « santé et qualité de la vie » vers cet autre axe prioritaire : éduquer jeunes et moins jeunes à la protection de la santé, de notre environnement et de celui des générations à venir.

Nous permettrons, en 2012 encore, à plus de 2000 enfants de pratiquer chaque semaine, dans les meilleures conditions, le sport de leur choix pour moins d'un euro cinquante de l'heure.

Nous accentuons notre politique d'égalité des chances qui

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

doit contribuer à assurer la coexistence harmonieuse et le respect entre les agents et envers les utilisateurs de nos services, indépendamment du genre, de l'orientation sexuelle, ou de l'origine.

Nous moderniserons encore et toujours nos outils informatiques pour un meilleur accès de l'utilisateur de nos services à ceux-ci et pour une gestion toujours plus rapide et efficace des dossiers.

Nos politiques sociales s'adaptent sans cesse pour combattre toujours plus, toujours mieux, l'isolement, les addictions et les effets du désespoir qui s'enracinent parmi les jeunes et moins jeunes dans notre société.

Proximité et solidarité restent les maîtres mots de nos actions dans chacun de ces domaines. En tant que pouvoir public chargé de redistribuer les richesses, nous œuvrons ainsi toujours plus au quotidien pour réduire les inégalités entre les citoyens et les territoires de notre Province.

A l'issue de notre mandat, nous pourrons, mes chers Collègues, être fiers de « *laisser aux dents d'autrui : le mieux !* »

Quand nous continuons à mener nos missions, envers et parfois contre tout ou tous, ce n'est pas, n'en déplaise au groupe ECOLO, pour se bercer de l'illusion d'exister encore après 175 années d'existence.

Si nous sommes toujours là, Mme BLAISE et si nous voulons y rester, c'est parce que nos institutions publiques constituent, chaque jour, la meilleure réponse démocratique face à l'oligarchie économique et à l'offensive de courants ultralibéraux qui veulent imposer une austérité draconienne à tous, quelque soit leur situation.

Comment imaginer d'ailleurs à ce propos que 13 bassins de vie wallons, aux contenus moins diversifiés et à la force politique moins grande que nos actuelles provinces, puissent, demain, assurer cette solidarité territoriale entre zones urbaines et zones plus rurales.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Mr DENIS a justement rappelé hier à cette tribune ô combien une telle solidarité était pourtant essentielle pour qui vit ou travaille hors métropole.

Comment aussi ne pas voir dans le remplacement envisagé de 5 provinces par 13 bassins de vie un facteur de saupoudrage des moyens qui profitera aux plus forts au détriment des plus faibles. Remplacer une lasagne, où le meilleur, on le sait, est au milieu, par un mille-feuille institutionnel wallon, fût-il bien glacé, provoquerait, à coup sûr, une très pénible indigestion.

(Applaudissements).

Alors oui, en 2012 encore, pour atteindre notre « Mont Sinaï » nous avons nous aussi dû consentir à quelques sacrifices. Nous avons dû prendre quelques mesures d'assainissement. Mais nous l'avons fait avec sagesse et prudence.

M. STREEL, Conseiller provincial (de son banc). - Il s'est converti...

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Pas tout à fait, mais peut-être, avec le nom que je porte LACROIX et avec le prénom Christophe... J'étais prédestiné quelque part...

(rires et applaudissements).

Ainsi notamment ce n'est qu'après une analyse précise, au cas par cas, des besoins réels de chaque entité concernée que nous avons prévu de réaliser une économie de 934.000 EUR sur les dépenses de transfert.

Pas de réduction linéaire donc Mme BLAISE mais un travail d'analyse minutieux accompli par nos services pour faire les meilleurs choix pour nous sans pénaliser autrui.

Cet assainissement est loin d'être ponctuel et propre à cet exercice 2012 puisque nous observons à nouveau cette année une réduction de notre endettement qui atteignait 198 millions EUR le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et n'atteint plus aujourd'hui que 158 millions EUR. C'est une réduction de 20 % du solde à rembourser enregistrée

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

sur la durée d'une seule législature. C'est énorme évidemment compte tenu du contexte économique général.

Cela concrétise surtout un effort qui va bien au-delà des recommandations wallonnes en la matière.

Mme BLAISE, comment, à partir d'une telle réalité qu'un examen attentif de notre projet de budget vous aurait permis d'appréhender, peut-on sérieusement déclarer, à cette tribune, que la Province serait gérée au mépris des efforts consentis budgétaires posés en cette même matière par d'autres niveaux de pouvoir.

Et le même examen, sans doute contraire au dogme ECOLO, vous aurait aussi permis d'observer encore que la résolution d'emprunts 2012 ne remet pas en cause cette tendance à la baisse !

Nous savons qu'il est évidemment intellectuellement plus aisé et médiatiquement plus porteur de s'inquiéter du coût d'une campagne promotionnelle.

Sachez néanmoins à ce propos que, dès le 16<sup>ème</sup> siècle, ERASME, ce grand humaniste érudit de la Renaissance, disait déjà qu'« on a raison de se louer soi-même quand on ne trouve personne pour le faire ».

En d'autres mots, Mme BLAISE, pour être efficace et utile, il faut savoir faire et le faire savoir !

Si les 6000 personnes qui œuvrent chaque jour au bon fonctionnement de notre Province ont éprouvé le besoin de faire savoir qu'elle est là par le biais de cette campagne, c'est parce qu'il semble que ce soit aujourd'hui l'un des seuls moyens de rendre le débat médiatique sur sa raison d'être, ses qualités et ses actions réellement contradictoires.

C'est un moyen, certes bien imparfait, mais au moins très direct de lutter contre une désinformation du public que vous et votre parti êtes prompts à alimenter pour nourrir, ne soyons pas dupes, des desseins exclusivement politiques.

Alors, oui nous sommes fiers d'affirmer haut et fort que nous

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

sommes là comme nous avons été fiers, ce mardi, de représenter et de mettre en valeur les atouts de notre Province devant la presse du monde entier à PARIS.

(applaudissements).

La qualité de notre travail budgétaire semble certifiée désormais puisqu'il ne vous aura pas échappé que même les commentaires dressés par le Cour des comptes à propos de nos comptes et budgets fondent comme neige au soleil, années après années, gage de la grande qualité de nos outils de calcul, avant tout humains, et donc de nos chiffres.

Monsieur DRION, vous avez néanmoins hier, à propos du vote qui sera exprimé par votre groupe, laisser planer le suspens ;

A l'heure où la Province doit se montrer unie pour être plus forte dans les débats à venir sur sa place et ses compétences, la majorité provinciale est plus que jamais soucieuse de recueillir l'assentiment du plus grand nombre à propos de chacun de ces projets contenus dans le projet dont le budget soumis à votre approbation.

Confucius, que je n'ai évidemment pas oublié, prodiguait l'enseignement suivant : « Examine si ce que tu promets est juste et possible, car la promesse est une dette ».

Aussi notre majorité provinciale est-elle disposée, Monsieur DRION, à accueillir favorablement chacun des amendements énoncés par votre groupe, ce qui représente une enveloppe budgétaire de 100.001 EUR, à condition bien sûr qu'ils s'inscrivent pleinement dans les axes prioritaires à propos desquels nous sommes d'accord et après débat en Commissions.

Mais ceci à une condition bien sûr : un vote favorable signifiant votre approbation de votre groupe à propos de ce projet budget 2012.

En guise de conclusion, mes chers collègues, je vous dirai ceci.

Le budget que le Collège provincial vous propose d'approuver

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

cette année nous engage sur une voie intéressante - et je crois prometteuse - dans la recherche constante de l'équilibre entre la volonté de mener un projet provincial fort et le souci d'appuyer toujours plus les actions de nos communes dans le respect de leur autonomie et de leur spécificité.

L'écrivain et philosophe Albert Camus avait cette belle phrase: « Je ne connais qu'un seul devoir et c'est celui d'aimer ».

M'en inspirant, je vous dirais pour ma part ceci : en l'année 2012, qui sera une année électorale, en tant que représentants de la population liégeoise au sens large, nous avons le devoir d'aimer notre Province, de la défendre et de contribuer à son progrès et de travailler avec détermination à son perfectionnement.

Quotidiennement ! Sans relâche !

Mais souvenez-vous aussi alors, à chaque instant, Mme BLAISE, de cette parole de Georges ELGOZY, écrivain français du siècle passé : La démagogie est à la démocratie ce que la prostitution est à l'amour !

L'avenir des provinces doit être abordé avec un double effectif : garder au minimum la même qualité de services pour nos concitoyens, nos villes et communes ; maintenir les statuts et acquis de notre personnel.

Cet avenir doit être débattu en-dehors de tout dogme idéologique ou de tabou partisan.

L'insuffisance de la morale pure tient au fait qu'elle ne se soucie jamais des conséquences : elle est persuadée que les bonnes intentions apportent de bonnes actions.

Pascal avait pourtant formulé le principe suivant : « Travailler à bien penser, c'est le principe de la morale ». Cela ne signifie pas qu'il suffit de penser correctement pour avoir des comportements éthiques mais qu'il est nécessaire de connaître les conditions dans lesquelles vont se situer les actions en faveur des valeurs pour savoir si on agit vraiment à leur service.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

Je voudrais ici m'attarder sur l'éloge de la métamorphose que j'emprunte à Edgar Morin.

La Province doit et veut réussir sa métamorphose.

Qu'est-ce que la métamorphose ?

Nous en voyons d'innombrables exemples dans le règne animal. La chenille qui s'enferme dans une chrysalide commence alors un processus à la fois d'autodestruction et d'auto-reconstruction selon une organisation et une forme de papillon, qui est autre que la chenille tout en demeurant le même.

L'idée de métamorphose, plus riche que l'idée de révolution voire de disparition, en garde la radicalité transformatrice, mais la lie à la conservation.

Suscitons le bouillonnement créatif, confrontons positivement nos idées, elles sont le vivier de notre futur.

Ces voies multiples pourront, en se développant conjointement, se conjuguer pour former la voie, avec un grand v, nouvelle de la métamorphose.

Mais pour élaborer les voies qui se rejoindront dans la voie, il nous faut nous dégager d'alternatives bornées et, mes chers amis libéraux, emprunter des chemins réformateurs.

La réforme des provinces doit être l'occasion de justifier, contre vents et marées, un projet provincial moderne avec des institutions représentatives des citoyens liégeois et à leur entier service.

J'ai la conviction qu'aimer et défendre la Province, ce n'est pas se battre pour une institution, mais c'est avant tout contribuer à une vision de société : le vivre-ensemble, la solidarité entre les territoires et les gens, la qualité d'un service public de proximité offert à nos citoyens.

La mission de notre institution est en bonne voie pour s'inscrire plus largement dans le cadre d'une évolution fondamentale de la société wallonne dans son ensemble.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Cette évolution verra sans doute les bassins de vie devenir le creuset non seulement du développement économique mais aussi de tous les défis auxquels notre siècle doit faire face : essor démographique, utilisation rationnelle des ressources, réduction des inégalités ou nécessité de recréer du lien social.

Avec votre concours et avec ce budget 2012, nous pouvons relever ces défis et faire de la Province de Liège, une institution pleinement en phase avec son temps.

Cette année encore, mes collègues et moi-même, nous vous présentons un budget qui tient la route.

Certes il y a des indices de fébrilité environnementale et des signaux à ne pas négliger mais ce budget est responsable en restant stimulant.

Et puisque notre collègue Marc FOCROULLE m'a gentiment comparé à Philippe GILBERT, j'oserais vous dire, Monsieur DRION, qu'en 2012, à nouveau, « la roue » ou plutôt, devrai-je dire « les roues » tourneront encore en province de LIEGE mais qu'avec ce budget, nous ne perdrons pas les pédales car nous en connaissons un rayon.

Je bornerai donc ici mon propos avec la certitude, après vous avoir servi le hors d'oeuvre, de vous épargner une soupe à la grimace.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Oui M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Mme la Présidente, je ne suis pas capable de traverser le Rubicon à pied tout seul, puis-je vous demander 5 minutes de suspension de séance ?

Mme LA PRESIDENTE. - Oui.

(Suspension de séance).

Mme LA PRESIDENTE. - Nous allons à présent passer au vote sur

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

les dossiers.

**Document 11-12/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2010.**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle que la 7<sup>ème</sup> Commission proposait d'adopter le compte par 8 voix pour et 3 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2012.**

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle les conclusions de la 7<sup>ème</sup> Commission : 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (de son banc). - Est-ce qu'il y a moyen de scinder les différents votes, comme d'habitude ? Taxes 2 et 3.

Mme LA PRESIDENTE. - Taxes 2 : pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie.

Qui est pour ? Le groupe PS, groupe MR, M. POUSSART

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

La taxe est adoptée.

Nous passons à la troisième taxe : taxe provinciale sur les établissements bancaires.

Qui est pour ? Le groupe PS, groupe MR, M. POUSSART.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

La taxe est adoptée.

Pouvons-nous regrouper les autres taxes ?

Qui est pour ? Le groupe PS, groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Le Conseil provincial adopte lesdites résolutions.

Vote global pour l'ensemble des taxes.

Qui est pour ? Le groupe PS, groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Le Conseil provincial adopte ledit projet.

**Document 11-12/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2012.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3. Le vote sur le budget se fait par appel nominal. Oui M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Notre ROI actuel nous autorise à motiver notre vote avant. Puis-je m'exprimer ?

Mme LA PRESIDENTE - Oui. Vous avez la parole.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

remercie Mme la Présidente. Je ne marcherai pas sur les eaux tout seules. Nous allons ensemble traverser une partie du Rubicon mais pas à la verticale ou à l'horizontale mais de manière, je pense assez efficace.

Le vote du budget, comme notre Assemblée le sait, est évidemment un acte politique essentiel. Majorité, minorité s'oppose régulièrement. L'intelligence politique doit être parfois un peu rappelée et à cet égard, mon groupe en tout cas, entend rester particulièrement vigilant face à la gestion de notre Province, face à votre gestion de la Province.

Nous voulons néanmoins veiller à la réussite de la réorientation de nos compétences et nous voulons encore rencontrer plus que jamais, l'attente de bon nombre d'hommes et de femmes de notre province.

Mon groupe souhaite l'importance de réaliser entre autres, le campus scolaire à Verviers et le développement de la Maison de la Formation à Seraing ; souhaite rappeler l'attachement au dossier de la supracommunalité qui entendue n'est pas uniquement Liège au sens ville ou arrondissement, c'est évidemment Eupen, Verviers, c'est Huy, c'est Waremme, c'est Hannut, la ruralité richesse de notre terroir et les centres urbains.

Nous sommes évidemment très sensibles à l'ouverture et à la main tendue qui est faite à l'égard de nos amendements et nos propositions de résolutions.

Main tendue, nous souhaitons vous demander de qualifier dans les actes, elle doit être collégiale et effective.

Votre gestion est une chose, nos ambitions collectives en sont une autre mais nos chemins peuvent se rejoindre.

Et alors mes amis me demandent de bien vouloir lever le suspens... L'heure est à lever le suspens. L'intérêt général passe pour nous par une abstention sur ce budget de fin de législature parce que nous pensons objectivement qu'il y a des axes prioritaires dans nos propositions et sur le plateau de la balances dirait la justice, il y a le budget que vous avez façonné et qui est votre budget. En tout cas, l'intérêt collectif prime.

Nous nous abstiendrons sur ce budget.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION. Nous allons passer au vote nominal.

M. GABRIEL. -

- ALBERT Isabelle, oui
- BAJOMEÉ Chantal, oui
- BARCHY Denise, oui
- BARTH Denis, abstention
- BARTH Joseph, oui
- BASTIN Jean-Paul, abstention
- BECKERS Jean-Marie, non
- BEN-ACHOUR Rim, oui
- BINET Marie Claire, abstention
- BLAISE Lydia, non
- BONGARTZ-KAUT Marlène, excusée
- BOURLET Jean-François, oui
- BRABANTS Jean-Marc, oui
- BUDINGER Andrée, oui
- BURLET Valérie, abstention
- CAMPSTEIN Léon, oui
- CHEVALIER Ann, oui
- CHRISTIANE Fabienne, abstention
- CULOT Fabian, oui
- DEFAYS Alain, abstention
- DEFLANDRE Nicole, non
- DEL-DUCA Antoine, non
- DEMOLIN Maurice, oui
- DENIS André, oui
- DESMIT Abel, oui
- DRION Dominique, abstention
- DUBOIS Jean-Marie, oui
- ERNST Serge, abstention
- FANIEL Georges, oui
- FERNANDEZ Miguel, oui
- FIRQUET Katty, oui
- FLAGOTHIER Anne-Catherine, oui
- FOCCROULLE Marc, oui
- FREDERIC Yoann, oui
- FRESON Isabelle, oui
- GABRIEL Jean-Luc, oui

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

- GAROY-GALERE Chantal, oui
- GEORGES Gérard, oui
- GERARD André, non
- GILLES André, oui
- GILLON Jean-Marie, excusé
- GOFFIN Mélanie, abstention
- JADOT Jean-Claude, oui
- JADOT Valérie, oui
- KEUL Heinz, oui
- KEVERS Astrid, oui
- KLENKENBERG Claude, oui
- LACROIX Christophe, oui
- LAMBINON Monique, abstention
- LAMBRIX Yolande, oui
- LAURENT Denise , oui
- LEMMENS Michel, oui
- LUX Balduin, oui
- LUX Valérie, oui
- MAQUET Sabine, oui
- MARENNE-LOISEAU Anne, abstention
- MARGREVE Caroline, oui
- MARLIER Bernard, oui
- MARTIN Anne-Catherine, excusée
- MAUER Murielle, non
- MESTREZ Julien, oui
- MICHAUX Josette, oui
- MIGNOLET Vincent, oui
- MOSON Pierre, oui
- MOTTARD Marie-Noëlle, oui
- MOTTARD Paul-Emile, oui
- MOUREAU Françoise, oui
- NANDRIN Sabine, oui
- NIVARD Antoine, excusé
- NIX Jean-Luc, oui
- PERIN Anne-Marie, oui
- PIRE Georges, oui
- POUSSART Laurent, oui
- REMACLE Francine, oui
- ROY Betty, oui
- RUET Jacqueline, oui
- SEPULVEDA Victoria, non
- SOBRY Roger, oui

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011

- SPITS José, abstention
- STEIN André, oui
- STREEL Jean, abstention
- THEUNYNCK Frank, non
- WATHELET-FLAMAND Janine, abstention
- YERNA Marc, oui
- ABAD-PERICK Myriam, oui

Mme LA PRESIDENTE. - Le budget est approuvé par 58 oui, 8 non et 14 abstentions.

(applaudissements).

**Document 11-12/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2012, 1<sup>ère</sup> série.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4. Document 11-12/004. Je vous rappelle que la 7<sup>ème</sup> Commission proposait par 9 voix pour et 3 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues.

Je ne voudrais pas débiter cette intervention sans avoir une pensée très émue pour notre Collègue et ami, Antoine NIVARD qui connaît actuellement de graves problèmes de santé qui l'ont empêché d'être des nôtres pour cette session budgétaire. Tous nos vœux et nos pensées l'accompagnent.

Je voudrais demander à tous les Conseillers de signer au fond de la salle avant l'hémicycle. Un petit mot est prêt, qu'on lui

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTORE 2011**

remettra. Je crois qu'il aurait été heureux d'être parmi nous.

C'est difficile pour moi de passer d'un point à l'autre...

Voici que s'achève la sixième et dernière session budgétaire de cette législature.

Notre Assemblée a voté le budget 2012, un budget maîtrisé, crédible et équilibré, et je m'en réjouis profondément!

Je m'en réjouis d'autant que cet exercice budgétaire a été établi dans un climat économique morose. C'est le moins que l'on puisse dire quand on sait quel drame touche encore notre Province et sa sidérurgie !

Malgré une crise financière mondiale dont notre Institution subit sans conteste les effets, notre Province continue et continuera à répondre à l'évolution des besoins de nos concitoyens tout en faisant la part belle à la supracommunalité. C'est une réalité que nous pratiquons au quotidien, mais c'est aussi un nouveau défi à relever depuis que le Gouvernement wallon a entrepris de réformer les Provinces. Je rappellerai incidemment que ce Conseil provincial a adopté, en décembre dernier, à l'unanimité, les 5 axes prioritaires de la Province, en ce compris la supracommunalité. Celle-ci est basée sur une relation de confiance entre les communes et la Province et, bien entendu, en respectant le principe de l'autonomie communale.

Je remercie toutes les Conseillères et tous les Conseillers provinciaux qui se sont investis dans les travaux de notre Conseil, que ce soit par la rédaction de rapports de Commissions ou par la rédaction de questions, de propositions et d'amendements.

Je tiens également à remercier: les membres du Collège provincial pour leur disponibilité ;

- Mme la Greffière provinciale et toute son équipe pour leur collaboration ;

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2011**

- nos deux sténographes, les huissiers, les dames du service et, bien entendu, le Service du Conseil provincial emmené, pour la première année, par M. Patrick Roufosse.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent week-end, mais avant de nous quitter, je vous invite à prendre le verre de l'amitié pour marquer la fin de nos travaux mais surtout de ne pas oublier de signer le petit mot pour M. NIVARD.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Mme la Présidente, merci pour vos propos. Permettez-moi peut-être très brièvement, par motion d'ordre, il paraît que lorsque j'aime, je ne compte pas... je voudrais compléter le propos en disant que aussi quand je n'aime pas, je compte. Dès lors, je pense qu'il serait indécent, me semble-t-il en tout cas, qu'ils le sachent ou qu'elles le sachent, celles et ceux qui pensent à arracher les pieds de vigne, je trouverais indécent qu'ils boivent le verre avec ceux qui la cultive.

**VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour.

La réunion est levée à 17h40 .